

Département du Gard



Mairie de Saint-Césaire-de-Gauzignan

**Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 10 2025**

**Date de la convocation du Conseil Municipal :**

Présents : Élisabeth Bonnal, Mireille Guiraud, Frédéric Gras, Séverine Bourrassol, Ellen Rauzier, Mathieu Rousset ; Alain Bousquet ;

Absents excusés : M. Romain Prat qui a donné pouvoir à M. Frédéric GRAS et Mme Nathalie Petit qui a donné pouvoir à Mme Élisabeth Bonnal

Secrétaire de Séance : Élisabeth Bonnal

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : 7

Début de séance : 18h30

**Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2025**

Monsieur le Maire demande aux conseillers réunis si des observations sont à formuler sur le procès-verbal du 10/04/2025. Aucune remarque n'est observée. Le procès-verbal du 08/07/2025 est approuvé à l'unanimité.

**Délibération N° 2025\_025**

**Objet : Groupement de Commande pour les PEI (hydrants de la commune)**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-1 1°L.2113-6 à L.2113-7,**

**Considérant que pour répondre à une volonté d'économie d'échelle et de bonne gestion des deniers publics, 52 communes de la Communauté Alès Agglomération entendent constituer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 à L.2113-7 du Code de la commande publique en vue de la passation d'un marché de prestations de services de contrôles de poteaux incendie,**

**Considérant que ce groupement de commandes doit être acté par convention,**

**Considérant que ladite convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la préparation, le lancement et l'exécution du marché relatif à des prestations de services de contrôles de poteaux incendie,**

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

**DÉCIDE**

La création d'un groupement de commandes entre 52 communes de la Communauté Alès Agglomération pour la passation d'un marché relatif à des prestations de services de contrôles de poteaux incendie.

**APPROUVE**

Le projet de convention constitutive du groupement de commandes joint à la présente.

**DÉSIGNE**

La Ville d'Alès, représentée par son Maire, en tant que coordonnateur dudit groupement de commandes.

**AUTORISE**

Monsieur Frédéric GRAS, en sa qualité de Maire de la commune de Saint Césaire de Gauzignan, à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tout autre acte pouvant afférer à ce dossier.

\*\*\*\*\*

- Avant de passer à la question suivante, M. le Maire rappelle l'historique du dossier de rénovation de l'appartement communal ; Il explique que le marché public qui a été lancé via la plateforme des marché public AWS solutions pour les travaux comprends 7 lots (Gros Œuvre, menuiserie, Cloisonnement/isolation, Plomberie, Électricité, Peinture et Carrelage/Faïence). Ce marché a dû être relancé pour 2 lots qui se sont avérés infructueux, à savoir le gros œuvre et les menuiseries, les autres lots ayant pu être attribués. Lorsque le marché pour les lots 1 et 4 sera terminé, les travaux devraient, selon l'estimation de l'architecte, débuter mi-novembre 2025 ;

Dans cet intervalle, Monsieur le Maire propose aux élus réunis de définir l'emprunt à réaliser pour le financement de l'opération d'ensemble. Lors de la prochaine réunion du conseil Municipal, les offres des entreprises retenues dans le cadre du marché seront présentées.

\*\*\*\*\*

**Délibération N° 2025\_026**

**Objet : Autorisation de contracter un emprunt à taux fixe sur une durée de 10 ans**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L2312-1 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal en matière budgétaire et financière ;

**Vu** le budget primitif de l'exercice 2025 dans lequel figure l'opération à financer ;

**Considérant** la nécessité de recourir à un emprunt afin de financer les travaux de rénovation d'un bâtiment communal situé 17 chemin des écoliers à Saint Césaire de Gauzignan ;

**Considérant** les propositions financières reçues de 2 établissements bancaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE**

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire à contracter auprès de la Caisse d'Épargne du Languedoc-Roussillon un emprunt d'un montant de cent soixante mille euros (160 000€) destiné à financer les travaux de rénovation d'un bâtiment communal ;

**Article 2** : Cet emprunt sera conclu aux conditions financières suivantes :

- Montant : 160 000.00€
- Durée : 10 ans



- Durée totale échéance : 40
- Taux d'intérêt : 3.40%
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Base calcul des intérêts : 30/360
- Mode d'amortissement : progressif à échéances constantes
- Départ amortissement : jour du versement intégral des fonds
- Frais de dossier : 320.00€
- Remboursement anticipé : possible à échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle
- Versement des fonds : en 1 fois au plus tard le 15/03/2026

Article 3 : M. le Maire est autorisé à signer avec l'établissement prêteur tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que tout avenant éventuel ne modifiant pas substantiellement les conditions financières ci-dessus énoncées.

Article 4 : Les dépenses afférentes à cet emprunt seront inscrites au budget de la commune au chapitre et aux articles correspondants.

Article 5 : La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département et publiée selon les formes prévues par la réglementation en vigueur.

\*\*\*\*\*

#### Délibération N° 2025\_027

##### Objet : Mise en place de la vidéoprotection suite obtention du FIPD 2025

**Vu** les délibérations N°D2021\_030 du 5/10/2021 et D2024\_001 du 21/02/2024 concernant l'installation de caméras de vidéoprotection sur la commune ;

**Vu** le diagnostic de vidéoprotection/ création d'un système établi par le Groupement de Gendarmerie du Gard ;

**Vu** l'obtention d'une subvention d'équipement d'un montant de 6 500€ au titre du FIPD 2025 pour la mise en place de ce projet ;

**Vu** la nécessité de réduire le nombre d'actes de malveillance constatés et afin de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité et d'identifier les auteurs d'infractions ou d'incivilités.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le lancement de ce projet ;

**Où l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

##### **DÉCIDE :**

- D'approuver l'installation des caméras de vidéoprotection et du système conformément au diagnostic réalisé par la Gendarmerie.
- De charger Monsieur le Maire de faire réactualiser les devis.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bon pour accord de l'Entreprise qui sera retenue et tout document afférent à ce dossier en cours et à venir.

\*\*\*\*\*

#### Délibération N°2025\_028

##### Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « L'éco de la Clique »



Le Conseil Municipal

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

**Vu** la demande de subvention formulée par l'Association « L'Éco de la Clique » ;

**Considérant** que le siège social de l'association est basé à Saint Césaire de Gauzignan et que le site de la ressourcerie est à Vézénobres ;

**Considérant** que cette association a une vocation sociale ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

**DÉCIDE**

- D'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de quatre cent euros à l'association « L'Éco de la Clique ».
- Cette dépense sera imputée au budget communal chapitre 11 article 6574.
- Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

Vote : POUR : 7                    CONTRE : 2 (Rauzier et Bousquet)                    ABSTENTION : 0

\*\*\*\*\*

**Questions diverses :**

- Association A Deaux MI NO a un nouveau président qui est domicilié sur la commune, il s'agit de M. Bruno LAPIN. Cette association propose tous les mercredis soir à partir de 17h00 une activité de jeux de plateaux dans la bibliothèque de St Césaire.
- Mme Lucie CALVAYRAC, auto-entrepreneuse propose un service d'aide pour les adolescents dans le parcours étudiants par exemple ou autre prestation de service au tarif de 100€ la séance. Les conseillers municipaux refusent cette prestation (7 défavorables et 2 Abstentions).
- Rappel de la cérémonie du 11 novembre à 11h00 au cimetière.
- L'illumination du sapin de Noël qui sera installé devant l'école se fera le 05/12/2025 à 17h00 avec un gouter pour les enfants.
- Les Vœux du Maire auront lieu le 09/01/2025 à 18h30
- Le repas des ainés se déroulera le 7/02/2025 à midi.

La séance est levée à 21h10

**Secrétaire de séance :**

Elisabeth BONNAL



**Le Maire :**

Frédéric GRAS



Tel : 04 66 83 22 84

Email : [stcesairedegauzignan@orange.fr](mailto:stcesairedegauzignan@orange.fr)

Site internet : [www.saint-cesaire-de-gauzignan.fr](http://www.saint-cesaire-de-gauzignan.fr)